



## Medtech

## Biosynex

Augmentation de capital  
+ Initiation de couverture

## Augmentation de capital de 2,3 M€

## Actualité

Date de 1ere diffusion :

Mercredi 29 Juin 2011

## Analyste :

Benjamin Le Guillou

Tél : 01.44.70.20.78

bleguillou@euroland-finance.com

## Données boursières

Capitalisation : 13,6 M€

Nombre de titres : 893 200 titres

Volume moyen / 6 mois : 26 074 titres

Extrêmes / 6 mois : 7,96 € / 30,35 €

Rotation du capital / 6 mois : 200,7 %

Flottant : 24,0 %

Code Reuters: ALBIO

Code Bloomberg: ALBIO:FP

Code ISIN : FR0011005933

## Actionnariat

Dirigeants &amp; fondateurs : 44,7 %

Institutionnels : 25,2 %

Public : 24,0 %

Biosynex a annoncé avoir réalisé une augmentation de capital de 2,3 M€ avec maintien de DPS (opération menée par EuroLand Finance). Cette opération donne les moyens à la société de réaliser une opération de croissance externe.

## Commentaires

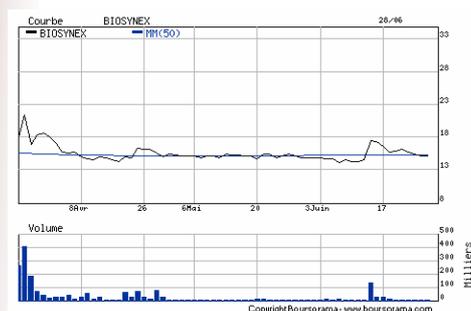
Avec un taux de sursouscription de 65%, l'opération a rencontré un vif succès. Après exercice de la clause d'extension, 183 425 actions qui seront émises le 30 juin au prix de 12,75 € par action, soit une décote de 16,0% par rapport au cours coté du 19 mai 2011 (date d'annonce de l'opération). L'opération a ainsi permis à Biosynex de lever 2,3 M€, une somme qui devrait être totalement engagée dans le cadre d'une acquisition ciblée.

L'IPO en mars 2011 a permis à Biosynex de nouer des contacts pouvant ouvrir à des discussions dans le cadre de rapprochements ou des partenariats stratégiques comme cela a été le cas avec BioSpeedia pour le développement de tests de diagnostic rapide de maladies infectieuses majeures (méningite, choléra et dysenterie). La société rajoute ainsi à son actif des compétences sur de nouvelles pathologies à cibler dont le potentiel de marché n'est pas négligeable.

Avec 5,3 M€ levés au total sur le S1 2011 (dont 3,0 M€ lors de l'IPO), les fonds propres de Biosynex sont renforcés (6,2 M€ à fin 2011). La société dispose désormais d'un cash net de 5,0 M€ pour poursuivre le développement de ses tests et saisir des opportunités de croissance externe.

## Recommandations

Au vu des perspectives de croissance qui se présentent à Biosynex et d'un nouveau niveau de cash, nous initions la couverture du titre à 12,00 € (vs une valorisation de 9,20 € dans notre note d'IPO de février 2011). Le titre s'échange actuellement sur des niveaux de valorisation de 3,6x le CA 2011 et de 17,1x l'EBIT 2011, intégrant selon nous une dimension fortement spéculative. Étant donné la forte hausse du cours depuis l'IPO, notre recommandation ressort à Neutre sur le titre.



	2009	2010	2011e	2012p
CA (K€)	689	1 007	2 394	4 672
ROP (K€)	- 251	- 86	499	1 320
RNPG (K€)	- 225	- 29	584	1 535
Var CA (%)	41,9%	46,2%	137,7%	95,1%
Marge opérationnelle (%)	-36,5%	-8,5%	20,8%	28,3%
Marge nette (%)	-32,6%	-2,9%	24,4%	32,9%
Gearing net (%)	ns	138,1%	-76,3%	-72,6%
VE / CA	12,37	8,46	3,6	1,8
VE / ROP	ns	ns	17,1	6,5
PER	ns	ns	23,2	8,8

Source : EuroLand Finance

**SYSTEME DE RECOMMANDATION**

Les recommandations d'EuroLand Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

- Achat :** Potentiel de hausse supérieur à 20% par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.  
**Neutre :** Potentiel de hausse ou de baisse de moins de 20% par rapport au marché.  
**Vendre :** Potentiel de baisse supérieur à 20% et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

**HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS SUR 12 MOIS.**

- Achat :** (-).  
**Neutre :** depuis le 29/06/2011  
**Vendre :** (-).  
**Suspendue :** (-).

**Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :**

1/ Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

2/ Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

3/ Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

4/ Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

5/ Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

6/ Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

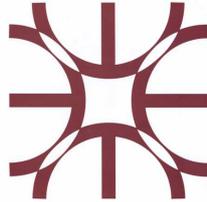
7/ Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

**DETECTION DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS**

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrats de liquidité	Contrat Eurovalue*
Conseil lors de l'IPO en mars 2011 et de l'augmentation de capital en Juin 2011	Non	Non	Non	Oui	Oui

\* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

## EuroLand Finance



### CONTACT ANALYSE :

**Benjamin Le Guillou : 01 44 70 20 74**  
**Avec la participation de Laure Pédurand : 01 44 70 20 78**

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

EuroLand Finance est réglementée par le CECEI, la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers et a mis dans ce cadre en place des procédures appropriées de séparations des activités visant en particulier à prévenir les conflits d'intérêt entre ses activités de Recherche et ses autres activités. Ces « Murailles de Chine » peuvent être détaillées sur demande auprès du Responsable de la conformité. A la date de cette publication, EuroLand Finance peut être en conflit d'intérêt avec l'émetteur mentionné. En particulier, il se peut ainsi que EuroLand Finance ou toute personne morale ou physique liée, leurs dirigeants, leurs représentants légaux ou leurs salariés aient investi pour leur propre compte ou agissent ou envisagent d'agir, dans les douze mois à venir, en tant que conseiller, apporteur de liquidité, teneur de marché d'une des sociétés mentionnées dans cette publication.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial Services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1933).

EuroLand Finance est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). En outre l'activité d'EuroLand Finance est soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).